



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tribunaux administratifs

Question écrite n° 123623

Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les délais de traitement des recours concernant le droit de séjour au Tribunal administratif de Montreuil. En effet, alors que ce tribunal n'est ouvert que depuis deux ans, les délais pour le jugement de ces dossiers sont déjà de neuf mois, ce qui plonge les justiciables dans une longue incertitude sur leur sort. Aussi, il souhaite savoir quelles mesures il entend mettre en place pour respecter le délai légal de trois mois pour statuer sur ces recours.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123623

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12739

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)